Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260224-2026012-DE

2026-012

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 FEVRIER 2026 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Franck CHAMPAGNE, Delphine HELLOCO, Vincent LE BERR, Romuald TANGUY, Virginie LAIGLE, Didier LE VEXIER, Céline AUFFRAY, Laetitia HENRY Pierre CHOUPEAUX, Virginie PHILIPPE, Sandra LE GUILLOUX, Michel LE COQ, Chantal BOUHIER, Patrick JAGOREL, Claire SERRE

Procurations :
Gaelle SCHOUMAKER à Franck CHAMPAGNE,
Jean Pierre VARNIER à Didier LE VEXIER
Emilie GICQUEL à Vincent LE BERR

Absent :

Secrétaire de séance : Laetitia HENRY
Date d'envoi de la convocation : 12 Février 2026
Date de l'affichage : 23 février 2026

SDE : Avenant au groupement de commande pour l'achat d'énergies

Depuis 2014, pour faire suite à l'ouverture du marché de l'énergie, le Syndicat coordonne un groupement de commandes d'énergies (électricité et gaz). Ce groupement est régi par une convention signée avec chaque membre qui définit les rôles de chacun et précise les conditions d'adhésion.

Un 1er avenant à cette convention a été pris suite à la décision du Comité Syndical du 15/11/2019 pour :

- Intégrer de nouveaux membres, notamment la SEM et ses filiales,
  Prévoir des frais d'adhésion, du fait de la mise à disposition
  Management de l'Energie (SME) qui permet de suivre les consommations.

Le Syndicat propose de passer un nouvel avenant portant sur des modifications mineures et des clarifications :

-Intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), - Précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n ° de SIREN,

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260224-2026012-DE

- Précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement pour les cas dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prevue ultérieurement),
- Suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Franck Champagne propose au Conseil municipal :

De valider les modifications introduites par cet avenant à la convention du groupement d'achat d'énergies porté par le Syndicat,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Pour : 19	Abstention :	Contre :
La délibération est	Adoptée ☒	
	Rejetée ☐	

Le Maire,
Christian JOLLY

MAIRIE de ST-BRANDAN
Côtes-d'Armor 22800